

Délibération Générale colonial

DELIBERATION n° 447 du 18 juin 1963 de l'Assemblée Territoriale en matière budgétaire

n° 447

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 18 juin 1963
Numéro JO n° 6 du 30/06/1963	Date du numéro 30 juin 1963

TEXTE INTÉGRAL

Art. lier. — Sont autorisés au Budget du Service Local pour l'exercice 1962 les virements de crédits, ci-après : Des : Chap. 9-7-15: Dépenses diverses et non classées 700.000 Chap» 15-9- 9 : Eclairage urbain 400.000 10 : Fontaines publiques 400:000 Chap. 17-3- 9: Prison de Djibouti — Nourriture des prisonniers 500.000 Chap. 26-3- 3 : Secours 1.900.000 Total 3.900.000 Chap. 1-2- 1: Allocations viagères 940.000 Chap. 10-3- 1 : Hôpital Peltier (Personnel Permanent). 2500 000 Chap. 13-2-12 : Enseignement (Fonctionnement cantine) 20.000 Chap. 28-2- 1: Construction de bâtiments et logements. 440.000 Total 3.900.000

Le Président de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale,OMAR IBRAHIM HADOM.Le Secrétaire de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale.AHMED BOURHAN OMAR.